



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 28/11/2025

Date d'affichage : 28/11/2025

*DELIBERATION N° 074/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Jordi DELCLOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absents excusés : Richard VENDRELL – Caroline PICCOLO – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Secrétaire de séance : Yannick CALLAREC

OBJET : **Décision Modificative n° 2 au budget principal de la commune.**

M. Cosme Dilmé, Adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée qu'elle a approuvé le Budget Primitif 2025 (BP 2025) par délibération du 10 avril 2025 et que M. le maire a décidé, conformément à la nomenclature M 57, de prendre une décision modificative le 28/10/25 relative à des mouvements de crédits sans conséquence sur les montants totaux de dépenses et de recettes votés par l'assemblée le 10/04/2025.

Il précise que, depuis lors, la nécessité de procéder à des virements de crédits est apparue dans les deux sections du budget relativement aux dotations aux amortissements et aux provisions et aux intérêts d'emprunt réglés à l'échéance.

En effet, s'agissant des dotations aux amortissements, l'adoption de la M 57 implique un amortissement au prorata temporis, des immobilisations de plus de 1 000 € acquises en 2025.

Ainsi, il y a lieu d'amortir en 2025 les biens de plus de 1 000 € acquis cette année et non de commencer leur amortissement en N+1 comme cela se faisait en nomenclature M 14.

Cet amortissement 2025 au prorata temporis des biens de plus de 1 000 € acquis cette année représente une somme de 30 000 € non prévus au BP 2025 en dépenses de fonctionnement.

Ces 30 000 € en dépenses seront compensés par une réduction de 30 000 € sur les dépenses inscrites au BP 2025 à l'article 65888.

En outre, M. Cosme Dilmé ajoute qu'il convient de prévoir 5 000 € en dépenses de fonctionnement au compte 66111 (Intérêts réglés à l'échéance) liés aux intérêts d'emprunts à taux variables.

Ainsi, l'ensemble des dépenses de fonctionnement susdites pour un montant de 35 000 € seront couvertes via la réduction des dépenses à l'article 65888 (Autres frais) du même montant de 35 000 €.

S'agissant de la section d'investissement, les 30 000 € d'amortissements en dépenses de fonctionnement se retrouvent en recettes d'investissement au chapitre 28.

Cette recette d'investissement de 30 000 € sera équilibrée par des dépenses d'investissement pour des installations générales (article 21351) pour 18 000 € et du matériel informatique (21831) pour 12 000€.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la décision modificative n° 2 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Chapitre/Article	DEPENSES	Chapitre/Article	RECETTES
042/6811/DAP	30 000 €		
66111/Intérêts réglés à l'échéance	5 000 €		
65888/Autres charges diverses	- 35 000 €		
Total Fonctionnement	0 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Chapitre/Article	DEPENSES	Chapitre/Article	RECETTES
21/Immobilisations corporelles		040/	
21351/Installations générales	18 000 €	Amortissements des immobilisations 2805	674,63 €
21831/Matériel informatique	12 000 €		
		2815738	883,08 €
		28158	2 373,46 €
		281831	2 892,75 €
		281838	5 154,42€
		281848	6 526,41 €
		28185	85,90
		28188	11 409,35 €
Total Investissement	30 000 €		30 000 €

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Publication le : - 5 DEC. 2025



Le Maire,
François RALLO

(Handwritten signature of François Rallo)

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20251204-del-074-2025-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025